



**AMBASSADE  
DE FRANCE  
EN POLOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Section consulaire

**A LIRE ATTENTIVEMENT  
AVANT LE DEPÔT DE VOTRE DOSSIER  
DE DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE**

Madame, Monsieur,

Vous allez déposer un dossier de bourse pour votre/vos enfants.

En l'absence de présentation d'un dossier complet, le conseil consulaire des bourses prononcera le rejet ou l'ajournement de votre demande.

Afin que votre demande puisse être traitée dans les meilleures conditions, veuillez vérifier les éléments suivants, en amont de votre entretien avec le service social du Consulat :

1. Que vous avez bien tous les documents en votre possession sur la liste des pièces demandées. Pour cela, vous pouvez cocher la liste des pièces présente sur notre site internet.
2. **Que votre inscription au registre des français établis hors de France et celle des enfants pour lesquels vous sollicitez une bourse scolaire sont en cours de validité.**

**Nous vous invitons à vérifier votre inscription au registre des français de l'étranger** ainsi que celle de vos enfants, en amont de l'entretien. Vous trouverez toutes les informations relatives à l'inscription au Registre des Français de l'étranger dans cet article : <https://pl.ambafrance.org/Inscription-au-Registre-des-Francais-de-l-etranger-9894>.

3. **L'entretien individuel : l'entretien est obligatoire pour tout dépôt de dossier de bourse scolaire ou demande de réexamen.** Les dossiers reçus sans qu'aucun entretien ne soit réalisé ne pourront être considérés comme complets. La section consulaire propose des créneaux de rendez-vous pendant les 6 semaines précédant la date limite de dépôt des dossiers (21 février 2024). **N'attendez pas le dernier moment pour prendre un RdV** au risque de ne plus avoir de créneaux disponibles et de voir votre dossier rejeté.
4. **Divorce, séparation** : vous devez obligatoirement fournir un jugement de divorce, de séparation ou de garde d'enfant. **Une déclaration sur l'honneur ne peut suffire à la prise en compte** de la situation.
5. **Pensions alimentaires** : il convient de présenter un document officiel (décision de justice, avis d'imposition, etc.) si vous percevez ou versez une pension alimentaire.
6. **Garde partagée des enfants** : les justificatifs concernant les 2 parents doivent être fournis. Les parents peuvent prendre rendez-vous séparément avec la section consulaire afin de déposer leurs documents.

Lors de l'entretien, l'agent consulaire vous remettra un document listant les pièces manquantes à votre dossier. **Aucun rappel ne vous sera adressé ensuite pour le compléter.**

## **LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE 2024/2025**

*Cette liste n'est pas exhaustive. L'administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui paraîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier. Aucun document fourni ne sera restitué (transmettre des photocopies).*

### ***Préalablement au RDV :***

- Vérifiez votre inscription consulaire et celle de votre ou vos enfants*

### ***Lors du RDV, présentez-vous avec :***

- les passeports originaux des membres de la famille ainsi que le livret de famille (ils seront consultés et ne seront pas conservés),*
- des copies des documents mentionnés ci-dessous.*

### ***Documents à fournir quelle que soit votre situation :***

- Formulaire de demande de bourse dûment complété et signé
- Lettre de présentation adressée à l'Ambassadeur
- Justificatif de domicile : Bail et/ou quittance de loyer pour les locataires  
Facture (électricité, gaz, eau ou téléphone) pour les propriétaires
- Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation
- Livret de famille
- Passeports des membres de la famille.

### ***Documents à fournir pour les premières demandes :***

- Certificat de radiation ou attestation de non-paiement de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autres organismes servant des prestations sociales non exportables (RSA, PAJE, APL...) (à l'exception des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de Sécurité Sociale ou des familles n'ayant jamais résidé en France)

### ***Documents à fournir en fonction de votre situation familiale, financière et patrimoniale :***

#### ***Situation familiale***

#### ***✓ En cas de divorce ou de séparation :***

- Copie du jugement de divorce ou de séparation

#### ***✓ Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :***

- Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle.

#### ***✓ En cas de décès d'un des parents :***

- Copie de l'acte de décès et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin

#### ***✓ Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants :***

- Attestation sur l'honneur de non-concubinage

✓ Enfant handicapé à charge :

- Carte d'invalidité ou attestation délivrée par la M.D.P.H. Si les démarches sont en cours, attestation du poste certifiant que l'enfant est éligible à l'allocation enfant handicapé (sur présentation d'un justificatif équivalent délivré par les autorités locales compétentes sous réserve d'acceptation par le Conseil consulaire des bourses scolaires.)

**Situation financière (au titre de l'année 2023)**

**Ressources :**

✓ Pour les salariés :

- 12 bulletins de salaire de l'année 2023

✓ Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans) :

- Avis d'imposition sur les bénéfices 2023 ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux
- Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée
- Statuts de la société
- Compte d'exploitation et bilan établis et visés par un comptable agréé
- Relevés bancaires des 3 derniers mois (jusqu'à 12 au maximum)
- Justificatif des dépenses professionnelles défalquées par les services fiscaux américains

✓ Pour les retraités ou pensionnés :

- Relevé annuel des retraites ou pensions perçues

✓ Pour les demandeurs sans emploi :

- Justificatif des indemnités de licenciement, des allocations chômage perçues

✓ Pour les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :

- Justificatif du montant de la bourse perçue

✓ Pour les familles bénéficiant de prestations sociales:

- Justificatifs des allocations, indemnités ou aides à caractère social perçues

✓ Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis...) :

- Justificatifs attestant du versement des aides (attestation sur l'honneur signée par le donateur, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité, relevés bancaires, attestations de transferts de fonds...)

✓ Pour les personnes bénéficiaires d'une pension alimentaire :

- Justificatifs de la pension alimentaire reçue ou documents attestant d'une action en justice pour obtenir son versement

✓ Pour les personnes percevant des revenus mobiliers (placements financiers...) ou vivant de leurs économies ou d'emprunts à la consommation

- Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires

Justificatifs des prêts souscrits

✓ Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers :

Justificatifs des loyers annuels perçus : contrat de bail ou quittances de loyer

Avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus

✓ Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu un héritage (biens mobiliers) en 2023 :

Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente ou du montant des valeurs mobilières héritées.

**Avantages en nature :**

✓ Pour les demandeurs occupant un logement de fonction mis à disposition par l'employeur :

Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative

✓ Pour les demandeurs bénéficiant d'une voiture de fonction :

Copie de la carte grise du véhicule mis à disposition par l'employeur

✓ Pour les demandeurs bénéficiant d'autres avantages en nature de la part de leur employeur ou de leurs proches:

Attestation délivrée par l'employeur ou le proche mentionnant la nature et le montant estimé des avantages en nature consentis (billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz électricité, etc.) et pièce d'identité du proche

**Impôts et Charges :**

***Charges sociales obligatoires :***

Justificatifs des cotisations d'assurance-maladie ou de retraite versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire (CFE)).

***Impôts sur le revenu :***

Avis d'imposition

***Pension alimentaire due :***

Justificatifs des versements

***Situation patrimoniale***

***Patrimoine mobilier :***

(Comptes bancaires, livrets, actions, obligations, assurances-vie, plan épargne retraite, etc.) **quel que soit leur pays de localisation**)

Le seuil d'exclusion est fixé à 100 000 euros

Relevés bancaires avec transactions détaillées des 3 derniers mois **pour tous vos comptes, quel que soit leur pays de localisation** : courant, épargne, crédit, comptes cryptomonnaies (Coinbase etc.)

Relevé détaillant les avoirs en patrimoine mobilier

***Patrimoine immobilier :***

Le seuil d'exclusion est fixé à 250 000 euros (en valeur acquise = apport initial + montant des emprunts déjà remboursés)

***Tous les biens, quelle que soit leur localisation et quel que soit leur usage, doivent impérativement être déclarés.***

- Copie des actes de propriété mentionnant le prix d'achat (ou la valeur du bien)
- Justificatifs des prêts souscrits avec montant de la valeur initiale de l'emprunt et état des remboursements déjà effectués
- Avis d'imposition aux taxes foncières